



une belle vie immobilière

13 rue LEBOUTEUX
PARIS 17^{ème}

NOTICE DESCRIPTIVE

Série Lancement Commercial

41 LOGEMENTS

Conforme à l'Arrêté du 10 mai 1968



Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	3
NOTE GENERALE	3
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1 INFRASTRUCTURE	4
1.2 MURS ET OSSATURE	4
1.3 PLANCHERS	5
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5 ESCALIERS	7
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	7
1.8 TOITURES	8
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1 SOLS ET PLINTHES	10
2.2 REVETEMENTS MURAUX	10
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	10
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	11
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	11
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	11
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	13
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
3 ANNEXES PRIVATIVES	19
3.1 CAVES	19
3.2 BOXES ET PARKINGS COUVERTS	19
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	19
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	20
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	20
4.2 COULOIRS ET CIRCULATIONS DU RDC ET ETAGES	20
4.3 CAGES D'ESCALIERS	21
4.4 LOCAUX COMMUNS	22
4.5 LOCAUX TECHNIQUES	22
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	23

5.1	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES _____	23
5.2	EAU CHAUDE _____	23
5.3	TELECOMMUNICATIONS _____	23
5.4	ALIMENTATION EN EAU _____	23
5.5	ALIMENTATION EN GAZ _____	24
5.6	ALIMENTATION EN ELECTRICITE _____	24
5.7	ESTIMATION DES CONSOMMATIONS _____	24
6	<i>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</i> _____	24
6.1	VOIRIES ET PARKING _____	24
6.2	CIRCULATION DES PIETONS _____	24
6.3	ESPACES VERTS _____	25
6.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR _____	25
6.5	CLOTURES _____	25
6.6	RESEAUX DIVERS _____	25

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un projet situé au 13 rue Lebouteux Paris 17^{ème} qui comporte 41 logements vendus en démembrement de propriété, en copropriété, repartis sur une seule cage et deux bâtiments : bâtiment A donnant sur la rue Lebouteux, bâtiment B situé en fond de parcelle. L'ensemble porte sur un niveau de sous-sol enterré à destination de cinaspic et local technique.

La présente notice a pour objet de décrire les ouvrages relatifs aux 41 logements et leurs annexes.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment,
- Aux règles de construction et de sécurité,
- À la réglementation acoustique,
- Pour tous les logements de la cage A et pour les logements de la cage B hormis les 4 logements du R+6 : au label BEE rénovation et Effinergie Rénovation avec profil Ville de Paris, certification chez Prestaterre.
- A la RT 2012 pour les 4 logements du R+6 bâtiment B
- À la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

Les 4 logements du R+6 bâtiment B ne seront pas concernés par la certification chez Prestaterre.

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du

programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les lots 101, 102, 105 et 106 seront des logements adaptés PMR et prévoiront :

- Porte palière : judas supplémentaire à 1.25 de hauteur
- Commande électrique de toutes les occultations
- Revêtement carrelé de sol anti-dérapant (coefficient de glissance idoine U4 P4 E3 C2)
- SDE : douche accessible avec siphon de sol, mitigeur thermostatique, barre murale en T, (réception d'un siège de douche amovible), lavabo sans colonne à fond plat et siphon déporté avec mitigeur à bec long orientable, barre d'appui de chaque côté dont une relevable
- Cuisine : meuble évier avec vide sous cuve et siphon déporté
- Placard adaptée : hauteur de tringle

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

- Fouilles en excavation
- Evacuation des terres en excès et mise en remblais des terres nécessaires.

1.1.2 Fondations

- Fondations superficielles par semelles filantes ou isolées, par puits ou par pieux suivant calcul de structure et préconisations du rapport de sol.

1.1.3 Plancher bas

- Il sera constitué par un dallage ou un plancher porté ou radier en béton armé lissé. Sa finition recevra l'accord du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de sous-sol

Murs périphériques

- En béton armé épaisseur suivant calcul BA, béton brut pour les voiles créés. Certains voiles existants en infrastructure pourront être conservés, une reprise en sous œuvre sera prévue dans les zones approfondies. Les faces vues des voiles existants recevront alors un enduit ciment grossier.

Murs de refends

- En béton armé épaisseur suivant calcul BA ou en maçonnerie non enduite.

1.2.2 Murs de façades - Murs pignons

Partie courante, allèges, trumeaux

Structure selon localisation :

- En béton armé de 0.16 m d'épaisseur minimum, suivant calcul de structure avec doublage thermique intérieur ou extérieur, composition et épaisseur suivant calcul thermique réglementaire
- Ou en murs ossature bois avec isolant extérieur, composition et épaisseur suivant calcul thermique réglementaire,
- Murs contre existants : en parpaings d'épaisseur 20 cm + isolation intérieure (ou) voile béton + isolation intérieure, selon les niveaux.

Revêtements de façades :

- Enduit, ou bardage métallique selon choix architecte et permis de construire. Revêtement anti-graffiti à RDC sur rue de 2m de haut. Renforcement de l'enduit en partie basse à RDC sur rue.

Encadrement des baies et modénatures

- Capotage métallique suivant projet d'architecte, ou tableaux voussures en enduit selon choix architectes.
- Bavettes métalliques en appuis de fenêtres selon PC.

1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- En béton armé de 0.16 m minimum d'épaisseur suivant calculs de structure ou en maçonnerie porteuse.

1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus

- En béton armé de 0.20 m minimum d'épaisseur suivant calculs de structure, en maçonnerie de parpaings pleins avec enduit.
- Ou en cloisons placostyl type SAD 180.

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall et locaux divers)

- En béton armé de 0.18 m minimum d'épaisseur suivant calculs de structure, en maçonnerie de parpaings pleins avec enduit.

1.2.5 Murs extérieurs divers

- En béton brut ou peint suivant destination de l'ouvrage.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

- Plancher créé : (localisation selon étude structure)
Plancher épaisseur 12 ou 16 cm en béton armé, l'épaisseur pourra varier selon étude structure + Chape sèche épaisseur selon étude acoustique + revêtement.
En sous-face, un faux plafond acoustique pourra être présent.
- Plancher existant (PH R+5 / PH R+4 / PH R+3) : (localisation selon étude structure)
Plancher béton armé épaisseur de 12 cm environ + Chape sèche épaisseur selon étude acoustique + revêtement.
En sous face, un faux plafond acoustique pourra être présent.
- Plancher existant (PH R+2 / PH R+1) : (localisation selon étude structure)
IPN 500 + poutrelles IPN 140 + Béton armé épaisseur 6 cm environ + Chape sèche épaisseur selon étude acoustique + revêtement
En sous face, un faux plafond acoustique pourra être présent.

Une hauteur sous plafond minimum de 2m40 est prévue dans les logements (2.38m minimum si contraintes acoustiques).

Selon les étages, des poutres et/ou soffites viendront ponctuellement réduire cette hauteur.
Les plans de vente précisent ces variations de hauteur.

Les complexes de plancher sont susceptibles de changer selon études techniques.

1.3.2 Planchers sous terrasses

- Terrasse R+4 :
Dalle béton armé épaisseur 12 ou 16 cm, selon étude structure. Isolation thermique en surface sous étanchéité, épaisseur suivant calcul thermique.
- Terrasses R+1 :
Dalle béton armé épaisseur 6 cm + recharge mortier 6 cm ; sur IPN 140. Isolation thermique en surface sous étanchéité, épaisseur suivant calcul thermique.
- Terrasses inaccessibles – plancher haut R+6 :
En béton armé, épaisseur selon calculs structures. Isolation thermique en surface sous étanchéité, épaisseur suivant calcul thermique.

Les complexes de plancher sous terrasses sont susceptibles de changer selon études techniques.

1.3.3 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts – Coursives

- Coursive extérieure en béton armé ou plancher collaborant ou autre selon études.
- Autres planchers en béton armé recevant suivant les cas une isolation thermique en sous face.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre à l'intérieur dans toutes les pièces.
- Cloisons de 98mm d'épaisseur dans le cas de portes coulissantes.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

- Dito 1.4.1 avec traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

1.4.3 Soffites et faux-plafond

- Plaques de plâtre type BA 13, BA 15 ou BA 18 suivant nécessité technique pour habillage d'équipements techniques.
- Faux plafonds avec isolants acoustiques en sous face de planchers existants ou neufs selon études techniques dans les logements.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COMMUNS

- Volées droites ou hélicoïdales en béton armé ou métal suivant plan architecte
- Main courante métallique selon projet d'architecte.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduit de ventilation des appartements

- Aménée d'air frais en façade par des grilles dans les menuiseries extérieures et évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique dans les pièces de service par l'intermédiaire de conduits métalliques situés dans les gaines techniques des logements,
- Ponctuellement et suivant la disposition des appartements, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.
- Désenfumage de l'escalier commun de façon naturelle par prise d'air haute et basse suivant la réglementation incendie en vigueur.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

- Pour les conduits verticaux : boisseaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou de carreaux de plâtre
- Pour les conduits horizontaux : traînasses en staff, ou équivalent
- Système de ventilation naturelle ou mécanique dans les locaux techniques par gaine en matériau coupe-feu avec section suivant calcul réglementaire,
- Ventilation naturelle pour les locaux ordures ménagères

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Evacuation des terrasses accessibles ou non accessibles en étages par des canalisations en PVC disposées dans les gaines intérieures des logements (dévoisement possible par soffites selon plans de vente) ou en façade jusqu'aux collecteurs situés en plancher haut du rez-de-chaussée ou sous-sol ou en évacuation directe suivant le projet de l'architecte.
- Les descentes visibles en façade seront en zinc suivant projet architecte. Dauphins en fonte de 1,80m.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

- Canalisations en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements,
- Récupération sur les réseaux horizontaux en plancher haut du sous-sol,
- Ces chutes peuvent être ponctuellement dévoyées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

- Réseaux pour les eaux pluviales, eaux usées et eaux vannes, réalisés en PVC de diamètre suivant calculs.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

- Par canalisations conformes aux prescriptions de mairie de PARIS et des sociétés concessionnaires.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

- Sans objet
- Création de Sheds en plancher haut RDC, côté cour au fond de la parcelle, pour éclairage naturel du cinaspic à RDC.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles

- Etanchéité multicouche avec isolation thermique, épaisseur selon étude thermique ; protection par végétalisation épaisseur selon étude structure et permis de construire.
- Etanchéité autoprotégée pour l'édicule technique au-dessus de l'ascenseur.
- Accès terrasse par skydome à ouverture manuelle via une échelle entre le plancher bas et le plancher haut du R+6.

1.8.2.2 Coursives

- Résine d'étanchéité sur dalle béton des coursives, prévue tous niveaux sauf R+1. La dalle béton sera pentée vers l'extérieur pour l'évacuation des eaux de pluie.
- La coursive du R+1 sera isolée et étanchée, protection par dalles sur plot béton ou autre, selon choix architecturaux

1.8.2.3 Balcons et Terrasses accessibles

- Etanchéité de type multicouche des terrasses réalisée avec protection par dalles sur plots béton ou bois. Au droit des locaux chauffés, mise en place d'un isolant thermique sous l'étanchéité, d'épaisseur suivant réglementation.

1.8.3 VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- Ouvrages en béton armé ou maçonnerie,
- Souches et traînasses de VMC en tôle galvanisée,
- Ventilation de chutes en PVC,

- Le désenfumage de l'escalier est assuré par pyrodôme, manœuvré par un dispositif d'ouverture suivant réglementation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES (COMPRIS ENTREES ET DEGAGEMENTS)

Entrées, séjours, chambres, dégagements, paliers, placards attenants à ces pièces, dressings, rangements :

- Parquet flottant contrecollé 130MM de chez Berry Alloc lame de référence Les essentielles monolame regular ou équivalent, coloris selon gamme Black Nexity. Finition vernis Ultimtec Extra mat - brossé
- Plinthes blanches de 10 cm en bois peint ou finie usine de couleur blanche.
- Barre de seuil vissée entre carrelage et parquet contrecollé.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

- Les sols des WC, salles de bain, salles d'eau, cuisine et cellier seront revêtus d'un carrelage grès cérame de dimensions 30 x 59 ou 44,3 x 44,3 ou 60 x 60 cm, de marque NEWKER ou équivalent, avec plinthes de même nature (minimum 7 cm), pose collée. Coloris suivant gamme Black. Classement UPEC U3P3E2C2.
- Plinthes carrelées assorties

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles de bains et salles d'eau :

- Faïence de dimensions ou 31,6 x 44,6 ou 30 x 90 ou 25 x 75 ou 30 x 59 cm, de marque NEWKER ou équivalent suivant harmonie. Coloris suivant gamme Black.
- Localisation : toute hauteur au pourtour de la baignoire (pas de faïence derrière baignoire) et toute hauteur au pourtour du receveur de douche ; et en adossement du meuble vasque entre le plan vasque et le miroir.
Les autres murs seront peints.
Faïence dans la douche / baignoire jusqu'au meuble vasque si celui-ci est à moins de 60 cm.

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Cuisine :

- Faïence blanche 20 x 20 cm sur une hauteur de 60 cm au-dessus de l'évier ou du meuble kitchenette y compris retours éventuels contre cloison suivant le plan de vente, soit sur toute la longueur du mur incluant cette zone ainsi que sur le retour d'équipement.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.8.2.3

Plafonds des pièces intérieures

- Sous-face dalle béton armé ou faux plafonds application d'un enduit pelliculaire prêt à recevoir une peinture.

Sous face des balcons et loggia

- Sans objet

Sous face coursives

- Sous-face en plancher collaborant acier galvanisé.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

- Les fenêtres et les portes fenêtres seront en aluminium, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions et nombres selon plans architecte.
- Aluminium thermo laqué coloris au choix de l'architecte,
- Vitrage retardateur d'effraction pour les baies des logements à R+1.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

- Idem que pour les pièces principales, avec en complément des oscillo-battants. Le vitrage des salles de bains et salles d'eau sera dépoli.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

- Les fenêtres seront équipées de stores intérieurs pour celles donnant sur coursives et contre les avoisinants. Les autres fenêtres seront équipées et stores extérieurs (pose). Stores extérieurs au choix de l'architecte, maintenus grâce à des coulisses latérales.
- La manœuvre des occultations sera motorisée.

2.5.2 PIECES DE SERVICES

- Dito 2.5.1

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

- Les huisseries seront métalliques.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront à âme pleine à recouvrement de marque SVEDEX modèle Collection plus ou équivalent, finition laquée blanche,

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace BRICARD modèle Esquisse ou équivalent,

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau et les chambres.
- Bec de cane simple pour les autres pièces.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

- Sans objet

2.6.4 PORTES PALIERES

- Les portes palières seront antieffraction EN niveau 3 à âme composite blindée isolante, modèle Résidence C45 CR3 de marque KEYOR (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A) avec pions antidégondages, microviseur et seuil. Dimensions suivant plans. La finition extérieure sera conforme au carnet de décoration de l'architecte.
- Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points A2P**, modèle 8161 de marque BRICARD, d'un cylindre A2P** modèle Serial XP de marque BRICARD, d'une double béquille sur rosace ou sur plaques, modèle Esquisse de marque BRICARD ainsi que d'une butée de porte.
- Isolation par seuil à la suisse en bois,
- Microviseur
- Entrebâilleur
- Habillage des tableaux voussures des portes palières extérieures métallique, dito bardage en façade.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS (SUIVANTS PLANS)

1 placard ou 1 pièce « rangement » par appartement.

Minimum 2 placards dans le T4

2.6.5.1 Façades des placards

- Ouverture à la française pour les placards de largeur inférieure à 0,90 m et pour la façade de gaine technique électrique (GTL) du logement. Ces façades comportent un ou deux vantaux en panneaux de médium mélaminé blanc, montés sur charnières réglables invisibles.
- Portes coulissantes en panneaux de particules mélaminées pour les placards de largeur supérieure à 90cm,
- Ouvrantes à la française en panneaux de particules pour les placards de largeur inférieure à 90cm,
- Les portes des placards situés dans l'entrée des logements suivant plan de vente sont revêtues de glace miroir claire,
- Les portes des placards sont en mélaminée de couleur blanche,
- L'épaisseur des portes est de 16 mm environ sur profil acier dans la gamme Premio des Ets SOGAL,
- Socle en partie basse pour mise en œuvre d'une plinthe filante.

2.6.5.2. Aménagement intérieur des placards

- Pour le placard d'entrée ou dégagement et l'ensemble des placards inférieurs à 1.50 m de largeur, tablette chapelière sur toute la longueur avec tringle suspendue finition inox,
- Pour les autres placards supérieurs à 1.50 m de largeur, bloc rangement de 50 cm de largeur composé de 3 tiroirs et tablettes et complément du reste du placard par tablette chapelière avec tringle suspendue finition inox,
- Tablette mélaminée de 12 mm d'épaisseur formant caisson dans le bas des placards ne contenant pas de nourrices.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

- Dito 2.6.2

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES

Voir article 2.6.4

2.6.8 OUVRAGES DIVERS

- Les huisseries métalliques dans les voiles béton seront encadrées par un chant plat en bois peint pour les portes intérieures,
- Les trappes de visite des gaines techniques seront en médium de 22mm avec batteuse à carré, peintes en blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Pour les terrasses, loggias, balcons et baies de certains logements suivant plans : garde-corps en serrurerie suivant projet de l'Architecte, ou lisses.

2.7.2 OUVRAGES DIVERS

Séparatifs de balcons et terrasses R+1

- Séparatifs en verre dépoli, ou serrurerie, ou maçonnerie ou autres suivant détails et repérage des plans de vente. Hauteur 2m.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

Sur serrurerie

- Thermo laquage en atelier ou peinture brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

Sur surfaces non enduites ou non revêtues

- Les sous faces des balcons recevront en finition une peinture type pliolithe, de teinte au choix de l'architecte

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

Toutes les peintures seront lessivables.

Sur menuiseries

- Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques qui ne seraient pas finies d'usine, il sera appliqué deux couches de peinture blanche.

Sur murs

- Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture acrylique blanche satinée pour les pièces sèches.
- Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture acrylique blanche satinée pour les pièces humides.

Sur plafonds

- Il sera appliqué sur les plafonds deux couches de peinture acrylique blanche satinée pour les pièces sèches.
- Il sera appliqué sur les plafonds deux couches de peinture acrylique blanche satinée pour les pièces humides.

Sur canalisations, tuyauteries apparentes

- Il sera appliqué deux couches de peinture acrylique blanche.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

Bloc évier, kitchenette et robinetterie

Pour les cuisines des logements T1 :

- Une kitchenette comprenant meuble en mélaminé, plaques vitrocéramiques deux feux, évier une cuve et un réfrigérateur suivant plans.
- Robinetterie mitigeur à bec de chez GROHE type BAUEDGE ou équivalent,

Les cuisines T2 et plus seront équipées d'un meuble-évier.

- Evier inox 18/10 posé sur meuble en mélaminé blanc avec deux portes ou avec emplacement lave-vaisselle et/ou bac de tri suivant plan.
- Une ou deux cuves suivant plans, un égouttoir,
- Robinetterie mitigeur à bec de chez GROHE type Eurostyle ou équivalent,

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Distribution d'eau froide

- A partir de la colonne montante située en gaine logement, distribution en tubes apparents ou en faux plafonds, puis descente dans les cloisons.
- Les tubes pour la distribution sont en cuivre ou en polyéthylène,
- Robinet d'arrêt sur le départ de l'alimentation de chaque logement (suivant le cas dans une gaine intérieure du logement ou dans une gaine palière) avec manchette pour pose ultérieure d'un compteur par la Copropriété.

Production et distribution d'eau chaude Sanitaire

- Production d'eau chaude fournie par une pompe à chaleur collective type Hydragreen, ou équivalent, pour tous les logements
- La distribution intérieure des logements est en tubes PER sous fourreau pour les parties en faux plafonds, et en cuivre ou PER pour les parties en apparent à l'intérieur des pièces.

- Les nourrices seront dans un socle maçonné sous l'évier, dans un placard, situé en faux plafonds logement ou en gaines logements suivant contraintes techniques.
- Robinet d'arrêt sur le départ de l'alimentation de chaque logement (suivant le cas dans une gaine intérieure du logement ou dans une gaine palière) avec manchette pour pose ultérieure d'un compteur par la copropriété.

Evacuations

- En tubes PVC apparents, et chutes en tubes PVC disposés dans les gaines intérieures des logements.

Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Salles de bains :

- Baignoire en acrylique modèle Corvette 3 chez JACOB DELAFON ou équivalent dimension 170 x 70 cm suivant plans,
- Pare-baignoire de marque Novellini modèle Aurora 1B ou équivalent, 15 mm d'épaisseur hors épaisseur du verre (6mm).
- Meuble vasque largeur 80 cm de marque CHÊNE VERT série Infinity Plus ou équivalent, composé d'un meuble mélaminé sur pieds avec tiroirs à fermeture progressive, plan avec vasque intégrée en résine, et d'un miroir rétro éclairé.
- Tablier de baignoire en panneau mélaminé hydrofuge assorti au meuble de salle de bain.

Salles d'eau :

- Bac à douche en acrylique type flight 80 x 80 ou 90 x 90 ou 100 x 80 ou 90 x 120 cm ou 100x120 cm suivant plans de chez JACOB DELAFON ou équivalent. Il sera posé sur un receveur
- Pare douche selon plans de marque NOVELLINI modèle Young ou équivalent, d'épaisseur 6mm.
- Meuble vasque largeur 80 cm de marque CHÊNE VERT série Infinity Plus ou équivalent, composé d'un meuble mélaminé sur pieds avec tiroirs à fermeture progressive, plan avec vasque intégrée en résine, et d'un miroir rétro éclairé.

WC :

- Cuvette WC suspendue en porcelaine de chez JACOB DELAFON série Mideo ou équivalent avec double abattant, et réservoir double chasse 3/6 litres, tablette d'accès à l'arrière de la cuvette.

Robinetterie

- Les vasques et les lave-mains de WC lorsqu'ils figurent au plan de vente sont équipées d'un robinet mitigeur de type BAUEDGE des Ets GROHE ou équivalent.
- Sur les douches et baignoires : ensemble des Ets GROHE comprenant un robinet thermostatique mural de type GROHTHERM 800 et une douchette à main 2 jets type TEMPESTA ou équivalent sur barre murale réglable chromée.

Accessoires divers

- 1 robinet de puisage sur la terrasse du T4

Branchements en attente

- Une double alimentation et une double évacuation seront prévues dans les cuisines (sous meuble évier) pour le lave-linge et le lave-vaisselle selon plans (hors studio).
- Il sera prévu un seul branchement pour le lave-linge dans les studios.
- L'alimentation et l'évacuation du lave-linge sont prévues en salle de bains ou en salle d'eau, suivant plans.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation, série COMETE BLANC de marque EUR'OHM (fabrication française en 2021) ou série ODACE STYL BLANC de marque SCHNEIDER ELECTRIC (fabrication européenne).

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque HAGER (fabrication française) et d'un tableau de communication de marque CASANOVA (fabrication française). Le bac d'encastrement ou goulotte recevant ces équipements sera de marque ATOLE.

Passage des réseaux électriques en faux plafonds logements.

Puissance à desservir

- 2 pièces et moins 6 Kw.
- 3 au 5 pièces inclus et plus 9 Kw

Equipement de chaque pièce

Les ampoules seront toutes fournies et de type LED.

Entrée

- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage, va et vient ou bouton poussoir,
- 1 prise de courant confort 16A + T,
- 1 tableau d'abonné avec compteur individuel, disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires.

Dégagements

- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage, va et vient ou bouton poussoir,
- 1 prise de courant confort 16A + T,

Séjour

- Prises de courant 16 A avec un minimum de 5 prises suivant norme C15-100, une des prises est située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage. Au-delà de 20m² de surface, une prise de courant supplémentaire par tranche de 4m² de surface.
- 2 prises de courant 16 A près des prises RJ45.
- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage, va-et-vient ou bouton poussoir,
- Deux prises type RJ 45.

Chambres

- 3 prises de courant 16 A + T,
- 1 prise de courant 16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage pour la chambre PMR,

- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage, va-et-vient ou bouton poussoir. En chambre principale, le centre sera commandé par deux interrupteurs va-et-vient dont l'un positionné en tête de lit,
- Une prise type RJ 45

Cuisines

- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage, va et vient ou bouton poussoir,
- 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier,
- 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson,
- 3 prises spécialisées 20 A +T pour appareils ménagers,
- 6 prises 16 A + T (dont 4 à répartir au-dessus du plan de travail et une située à hauteur et à proximité de l'interrupteur commandant l'allumage de la pièce)
- Une sortie de fil pour hotte,

Pour les cuisines des Studios :

- 2 prises spécialisées 20 A pour appareils ménagers,
- 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson,
- Une sortie de fil pour hotte,
- 4 prises 16 A +T dont 2 réparties au-dessus de plan de travail et une à proximité de l'interrupteur commandant le centre lumineux.

NOTA : une des prises spécialisées 20 A + T peut être située dans la salle de bain ou la salle d'eau au lieu de la cuisine, selon plans.

Salles de bains / Salles d'eau

- 1 prise de courant 16 A+T, la prise se situe en dehors du volume de protection,
- 1 prise de courant fort 16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage pour la salle de bains ou salle d'eau accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) en dehors du volume de protection,
- 1 Prise de rasoir
- 1 point d'éclairage en plafond,
- Applique lumineuse au-dessus du miroir intégré au meuble vasque,
- Les deux points lumineux seront commandés par un interrupteur double simple allumage situé à proximité de la porte d'entrée,
- Pour les salles de bain et les salles d'eau recevant un lave-linge, il est prévu une prise spécialisée 20 A.

WC

- 1 centre d'éclairage en plafond
- Une prise 10/16 A + T à hauteur et à proximité de l'interrupteur commandant l'allumage de la pièce pour le WC accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) en dehors du volume de protection.

Terrasses, balcons et jardins privés

- 1 prise de courant 1 x 16A + T étanche pour les surfaces de plus de 10 m².
- Un point d'éclairage en façade

Sonnerie de porte palière

- Sonnerie dans chaque appartement, commandée par bouton poussoir disposé au droit des portes palières, finition suivant projet de décoration.

Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)

Il sera prévu par logement 1 détecteur de type optique, marquage CE, garanti 10 ans.

Conforme à la norme NF 292 EN 14 60 et la directive européenne 89/106/CE.

Alimentation à pile lithium garantie 10 ans. Pile non démontable et inaccessible sans outil par un utilisateur afin d'éviter le détournement pour un autre usage ou le retrait de la pile lors d'un déclenchement intempestif.

Boîtier verrouillable, socle antivol et protection électromagnétique CEM. Fonction autotest en partie centrale et indicateur de fonctionnement par LED.

Interconnexion par module radio des DAAF dès que 2 DAAF sont installés dans le logement : un détecteur émet et envoie un signal aux autres détecteurs présents dans le logement ce qui entraîne leur déclenchement.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

Type d'installation

- Chauffage individuel par convecteurs électriques pour les logements du bâtiment A et du bâtiment B hors R+6.
- Pour les logements du R+6 bâtiment B : Pompe à Chaleur air /air individuelle (PAC) installée en toiture (chauffage). Distribution horizontale depuis la PAC jusqu'aux radiateurs des logements.
- Emplacement prévu sur toiture pour une PAC dédiée au CINASPIC

Température garantie des pièces

Température garantie dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 5°C

- Salle de bains et salle d'eau : 22°C
- Autres pièces : 19°C

Appareils d'émission de chaleur

- Le chauffage des logements du bâtiment A et du bâtiment B hors R+6 sera assuré par des :
 - Panneaux rayonnants électriques
 - Sèches serviettes électriques dans SDE et SDB.
- Le chauffage des logements au R+6 du bâtiment B sera assuré par :
 - Un émetteur monosplit mural ou une console compacte de chez Atlantic, ou système équivalent, pour souffler de l'air chaud dans la pièce principale du logement. Ce système ne sera pas réversible (pas de possibilité de climatisation).
 - Les salles d'eau seront équipées de sèche-serviettes électriques.

Conduits et prises de ventilation

- * Conduits en tôle spiralée galvanisée.
- * Bouches d'extraction situées en partie haute :
 - Cuisine : bouche avec variation de débit,

- Salles de bains, salles d'eau : bouche hygroréglable,
- WC : bouche avec alimentation électrique.

Ventilation des chaudières individuelles

- * Sans objet

Conduits et prises d'air frais

- * Prises d'air posées dans les façades ou dans les menuiseries extérieures.

2.9.5 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio / TV / FM

- * Réception par raccordement à un dispositif d'adaptation compatible TNT.
- * Câblage et prises : voir article 2.9.6.2

2.9.6.2 Téléphone

- * L'immeuble et les logements sont équipés d'un câblage en fibre optique depuis un point de livraison situé dans un local technique en sous-sol jusqu'au coffret de communication disposé dans la gaine technique (GTL) de chaque logement.
- * A partir du coffret de communication, chaque logement est équipé d'une distribution VDI vers des prises RJ45, chaque prise étant câblée en câble cuivre individuellement vers le coffret. Le coffret de communication comprend un emplacement pour permettre à l'occupant d'installer et raccorder son modem suivant l'opérateur de son choix (suivant opérateurs disponibles sur le site), nombre et localisations des prises suivant l'article 2.9.3.3.

2.9.5.3 Commande d'ouverture de la porte principale de l'entrée du bâtiment

- * Depuis le hall principal, l'ouverture de la porte d'accès aux paliers du bâtiment est commandée depuis les logements par un vidéophone.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

- Sans Objet

3.2 BOXES ET PARKINGS COUVERTS

- Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

- Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS ET MURS PLAFONDS

- Suivant projet de décoration architecte. Revêtement carrelage dur U4P4, facilement nettoyable et tapis de propreté.

4.1.2 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

- Ensembles en acier vitrés avec remplissage en vitrage feuilleté
1^{ère} porte du sas (extérieur) :
 - Fermeture par serrure électrique 300kg (ventouse) commandée par un digicode et badge magnétique type VIGIK.
2^{ème} porte du sas (intérieur) :
 - Fermeture par serrure électrique 300kg (ventouse) commandée de chaque appartement par vidéophone et badge magnétique type VIGIK, Ensemble platine avec vidéophone,
- 1 miroir situé dans le sas,

4.1.3 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

- Boîtes à lettres pour chaque immeuble aux normes postales des Ets RENZ ou équivalent situées dans le sas d'entrée, à raison d'une par appartement. Leur disposition sera conforme à la réglementation pour les personnes à mobilité réduite.

4.1.4 TABLEAU D'AFFICHAGE ET POUBELLE

- Un tableau d'affichage pour le bâtiment sera prévu dans hall d'entrée ou intégré dans l'ensemble boîtes aux lettres. Ses dimensions permettront l'affichage de 4 feuilles A4. Couleur du cadre au choix de l'architecte.
- Poubelle suspendue type corbeille bristol de marque MERCIER ou équivalent.
- Il sera prévu un plan de sécurité réglementaire dans le hall

4.1.5 CHAUFFAGE

- Sans objet

4.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Suivant projet de décoration,
- Eclairage par spots, appliques, plafonniers, ou gorges lumineuses. Eclairage LED et détecteur de présence.

4.2 COULOIRS ET CIRCULATIONS DU RDC ET ETAGES

4.2.1 SOLS

- Le sol du rez-de-chaussée sera carrelé U4P4 de façon identique au hall d'entrée avec plinthes assorties suivant projet d'architecte.
- Le sol des coursives d'étages sera revêtu d'un carrelage U4P3, ou dalles sur plot, ou béton brut selon projet de décoration architecte et étude acoustique.

4.2.2 MURS des circulations du RDC

- Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture lessivable acrylique mate velours ou satinée, ou autre selon carnets de décoration de l'architecte. Coloris suivant projet de décoration et dans la gamme du fabricant.
- Signalétique comprenant le repérage des étages et des issues.

4.2.3 PLAFONDS

- Suivant les zones, en fonction des données réglementaires et de certification, les plafonds sont constitués par des planchers en béton armé ou par des faux plafonds acoustiques. L'ensemble est traité en peinture lessivable.

4.2.4 CHAUFFAGE

- Sans objet

4.2.5 PORTES

- Les portes des circulations communes seront à âme pleine peinte et de degré coupe-feu conforme à la réglementation. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur plaque VACHETTE Linux ou BRICARD Esquisse ou équivalent et d'un ferme porte hydraulique.
- Les portes des gaines techniques seront réalisées en médium avec paumelles invisibles, finition par peinture.

4.2.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Il sera prévu 1 prise de courant 16 A + T avec volet verrouillé par clé placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux. L'éclairage sera assuré par appliques murales décoratives ou par plafonniers et répondra à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées. L'allumage des paliers sera commandé par détecteur de présence.
- Blocs autonomes de sécurité selon réglementation incendie.

4.3 CAGES D'ESCALIERS

4.3.1 Sols et paliers

- En Béton avec peinture anti-poussière sur marche et contre marche.

4.3.2 Murs et plafonds

- En béton armé avec peinture acrylique lessivable
- Numérotation des paliers sur plaque.

4.3.3 Escaliers (marches, contre-marches, limons, plinthes, garde-corps, sous face de la paillasse

- Main courante en fer plat ou rond,
- En béton armé avec peinture anti-poussière,
- Il sera prévu du sol PVC entre le RDC et le R+1

4.3.4 Ventilation

- Exutoire de désenfumage en partie haute de la cage.

4.3.5 Eclairage

- Hublots ou tubes fluorescents commandés par détecteur de présence.
- Blocs autonomes de sécurité suivant réglementation incendie.

4.4 LOCAUX COMMUNS

4.4.1 LOCAL VELOS POUSETTES

- Murs : Voile béton armé ou murs en parpaings avec peinture de propreté.
- Sol : Peinture anti-poussière avec remontée en plinthe sur 10 cm. Un siphon sera prévu.
- Plafonds : peinture blanche lessivable ou isolation assurant le degré coupe-feu réglementaire,
- Eclairage par hublots sur minuterie.
- Équipement : barres filantes suspendues avec crochets pour les bicyclettes ou barre de fixation antivol en plinthes. Un point d'eau sera prévu.
- Porte intérieure en bois équipée d'un ferme porte, de béquille, d'une butée, d'une serrure de sureté sur organigramme et d'une plaque de propreté.

4.5 LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

- Murs : Voile béton armé ou murs en parpaings avec faïence toute hauteur.
- Sol : carrelage en grés cérame antidérapant U4P4 posé sur chape hydrofuge acoustique avec forme de pente jusqu'au siphon et plinthes à gorge assorties.
- Plafonds : Peinture lessivable ou matériaux isolant laissé brut.
- Eclairage par hublots sur détecteur.
- Ventilation naturelle
- Robinet de puisage et évacuation.
- Porte ouvrant sur le hall en bois à âme pleine avec ferme porte et tôle de protection en partie basse dans le sens de la poussée. Serrure sur organigramme, degré coupe-feu suivant réglementation, finition et garniture au choix de l'architecte, degré coupe-feu suivant réglementation, finition et garniture suivant projet de décoration,
- Porte ouvrant sur l'extérieur finition suivant plan architecte avec ferme porte et serrure sur organigramme, finition et garniture au choix de l'architecte,

4.5.2 CHAUFFERIE

- Sans objet

4.5.3 LOCAL FIBRE ET TGBT

- Sol : Peinture de sol,
- Murs : En béton armé ou, localement suivant les nécessités techniques, en parpaings avec une finition par peinture de propreté,
- Eclairage par hublot ou tube fluorescent commandé par interrupteur,
- Ventilation naturelle ou mécanique.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

- Le bâtiment dispose d'un appareil 630 kg suivant impositions réglementaires (8 personnes),
- Manœuvre collective descente,
- Porte automatique à ouverture latérale, passage libre 0.90 m,
- Aménagement de la cabine avec panneaux décoratifs, miroir sur une face, plafond de finition dans la gamme du fabricant avec éclairage incorporé,
- Revêtement du sol identique à celui du hall d'entrée,
- Les portes et la façade palières sont en inox à rez-de-chaussée et de finition peinte en étages,
- Système de télésurveillance 24 H sur 24 H,
- Contrôle par VIGIK à RDC

5.2 EAU CHAUDE

5.2.1 Production d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire est assurée par une Pompe à Chaleur dédiée aux logements.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 TELEPHONE

- Raccordement sur réseau fibre ORANGE.
- Fourreaux et distribution verticale dans les gaines palières,
- Liaison avec chaque appartement jusqu'aux joncteurs,
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public.

5.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

- La résidence sera raccordée au réseau câblé

5.4 ALIMENTATION EN EAU

- Branchement dans le local compteur (ovoïde accessible au -1) en limite de propriété exécuté par la compagnie distributrice d'eau suivant les recommandations du concessionnaire.

5.4.1 COMPTAGES GENERAUX DES LOGEMENTS

- En sous-sol dans le local compteur d'eau,
- 1 comptage général.

5.4.2 COLONNES MONTANTES

- Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique,
- Tube en PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne ou dans gaine palière pour coupure du réseau.

5.4.3 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

- Sans objet

5.5 ALIMENTATION EN GAZ

- Sans objet

5.6 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.6.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

- Raccordement de l'immeuble en basse tension 220/380 V exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public,
- Distribution jusqu'au local des services généraux et jusqu'au pied de colonnes électriques,
- Comptage services généraux pour les parties communes en superstructure avec sous comptage pour les ascenseurs.

5.6.2 COLONNES MONTANTES

- Dans les gaines techniques prévues à cet effet.

5.6.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

- Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur avec comptage en tarif bleu individuel disposé dans la gaine technique logements.

5.7 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

- Dans le cadre des dispositions de l'article 23 de l'arrêté du 26 octobre 2010 le Vendeur a souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur spécialisé en vue de permettre à l'occupant de connaître l'estimation de sa consommation d'énergie. L'existence de ce service nécessite, le cas échéant, d'équiper les parties communes d'un système de comptage/d'estimation d'énergie. La pose d'un compteur relevant les consommations d'électricité des parties communes est prise en charge par le Vendeur.
- Le coût de ce service est pris en charge par le Vendeur pour une durée de trois ans suivant la livraison. Au-delà de ce délai et si l'Acquéreur devait vouloir poursuivre le contrat, le renouvellement de l'abonnement sera à sa charge moyennant un coût estimé à ce jour par le fournisseur à environ 8 euros par an et par logement.
- Une notice d'information sera remise à l'ACQUEREUR postérieurement à la livraison.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

6.1 VOIRIES ET PARKING

- Sans objet

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

- L'accès se fait depuis la rue Leboutoux.

6.3 ESPACES VERTS

- Le patio situé à R-1 séparant les bâtiments A et B. Sera conforme au projet de paysagiste ou de l'architecte

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- Suivant plan d'aménagement.

6.4.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

- Sans objet

6.5 CLOTURES

6.5.1 Avec mitoyens

- Murs existants avec finition enduit et/ou peinture de propreté pour les murs mitoyens.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 EAU

- Branchement dans le local compteur exécuté par la compagnie distributrice d'eau.

6.6.2 GAZ

- Sans objet

6.6.3 ELECTRICITE

- Raccordement de l'immeuble en basse tension 220/380 V exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

- Les extincteurs seront à la charge de la copropriété.

6.6.5 EGOUTS

- Voir article 1.7.4.

6.6.6 TELECOMMUNICATIONS

- Voir article 2.9.6.

6.6.7 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS

- Raccordement au réseau général de l'immeuble.